

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (25) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (0) :

EXCUSES (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

1) *Dans le cadre du projet de rénovation du parcours du musée auto-moto vélo et de la création d'un pôle muséal valorisant les collections d'histoire du Pays Châtelleraudais, la conservatrice, exerçant ses fonctions à temps partiel à 50%, doit être secondée. Afin de poursuivre le travail de mise en valeur du patrimoine culturel de notre territoire, il est demandé de créer le poste de chargé(e) de mission « médiation culturelle et projet pour les musées de Châtelleraudais », adjoint de la conservatrice, à temps complet.*

3) *Placé sous la direction de la conservatrice des musées, l'agent recruté assurera les missions suivantes:*

-En tant que responsable de la médiation culturelle :

- Participation à la réflexion sur la définition d'une politique des publics dans le cadre du projet muséal,*
- Participation à l'élaboration d'une programmation annuelle des animations, et des expositions temporaires au sein de l'espace du musée et hors les murs,*
- Conception et mise en œuvre de la politique des publics,*
- Dans le cadre de la rénovation du parcours Auto Moto Vélo : rédaction et mise à jour du contenu d'une application mobile « Visite du musée »,*
- Création de liens de transversalité avec les autres services culturels de la collectivité,*
- Encadrement du travail des différents intervenants extérieurs et travail en collaboration avec des partenaires extérieurs pour concevoir des projets d'animation.*

- En tant que chargé(e) de projet :

- Suppléer la conservatrice des musées pendant ses absences et congés,*
- Participer à la mise en œuvre du projet culturel et scientifique de conservation des collections : aide au pilotage du projet notamment sur la valorisation de la collection Salis*
- Participer à la conception de la politique d'expositions temporaires des musées en assurant des commissariats d'exposition,*
- Effectuer un travail de fond sur les collections.*

A ce titre, l'agent sélectionné devra justifier d'une formation supérieure dans le domaine de la médiation culturelle et/ou histoire des arts et histoire des sciences et techniques.

Conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et dans la mesure où le financement de ce poste dépend de subventions provenant des partenaires, le poste de chargé(e) de missions « médiation culturelle et projet pour les musées de Châtelleraudais » sera créé sur le grade d'attaché de conservation du patrimoine à temps complet et sera susceptible d'être occupé par un agent contractuel, engagé par

Délibération du bureau prise par délégation

du 10 avril 2017

n°3

page 2/3

contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade d'attaché de conservation du Patrimoine.

2) *L'agent conducteur d'opération du bâtiment au service de la gestion et entretien du patrimoine bâti va partir en retraite à compter du 1er septembre 2017. Afin de le remplacer, il est proposé de créer un poste dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade de technicien principal 1ère classe à temps complet sera supprimé après avis du Comité Technique.*

3) *Suite à l'admission au concours d'attaché de conservation du patrimoine de l'agent contractuel occupant le poste de responsable du service de Pays d'art et d'histoire, un poste doit être créé dans le cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine à temps complet. Le poste créé précédemment sera supprimé après avis du Comité Technique.*

4) *L'agent occupant le poste de chargée des relations avec le public au sein du service archives – documentation en tant qu'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, vient de réussir le concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Afin de faire correspondre les missions exercées au grade requis, il est demandé de créer un poste dans le cadre d'emplois des assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet.*

Il est nécessaire de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au bureau,

VU la délibération n°2 du Bureau du 13 février 2017 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu' il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs,

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, décident de modifier le tableau des effectifs et créer les postes suivants :

1) - 1 poste sur le grade d'attaché de conservation du patrimoine à temps complet, susceptible d'être occupé par un agent contractuel, engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée sur le grade d'attaché de conservation du patrimoine.

2) - 1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complet.

3) - 1 poste sur le grade d'attaché de conservation du patrimoine à temps complet.

4) - 1 poste dans le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet.

Le coût de la création de ces postes sera inscrit au budget 2017.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 12/04/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER